

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-357-3
amendant le règlement numéro 2006-357 relatif au plan d'urbanisme afin d'agrandir
l'affectation mixte**

Article 1

Le plan des affectations en annexe A du Règlement numéro 2007-357 relatif au plan d'urbanisme est modifié par l'agrandissement de l'affectation mixte, tel que représenté à l'annexe A, page 2 de 2 du présent règlement.

Article 2

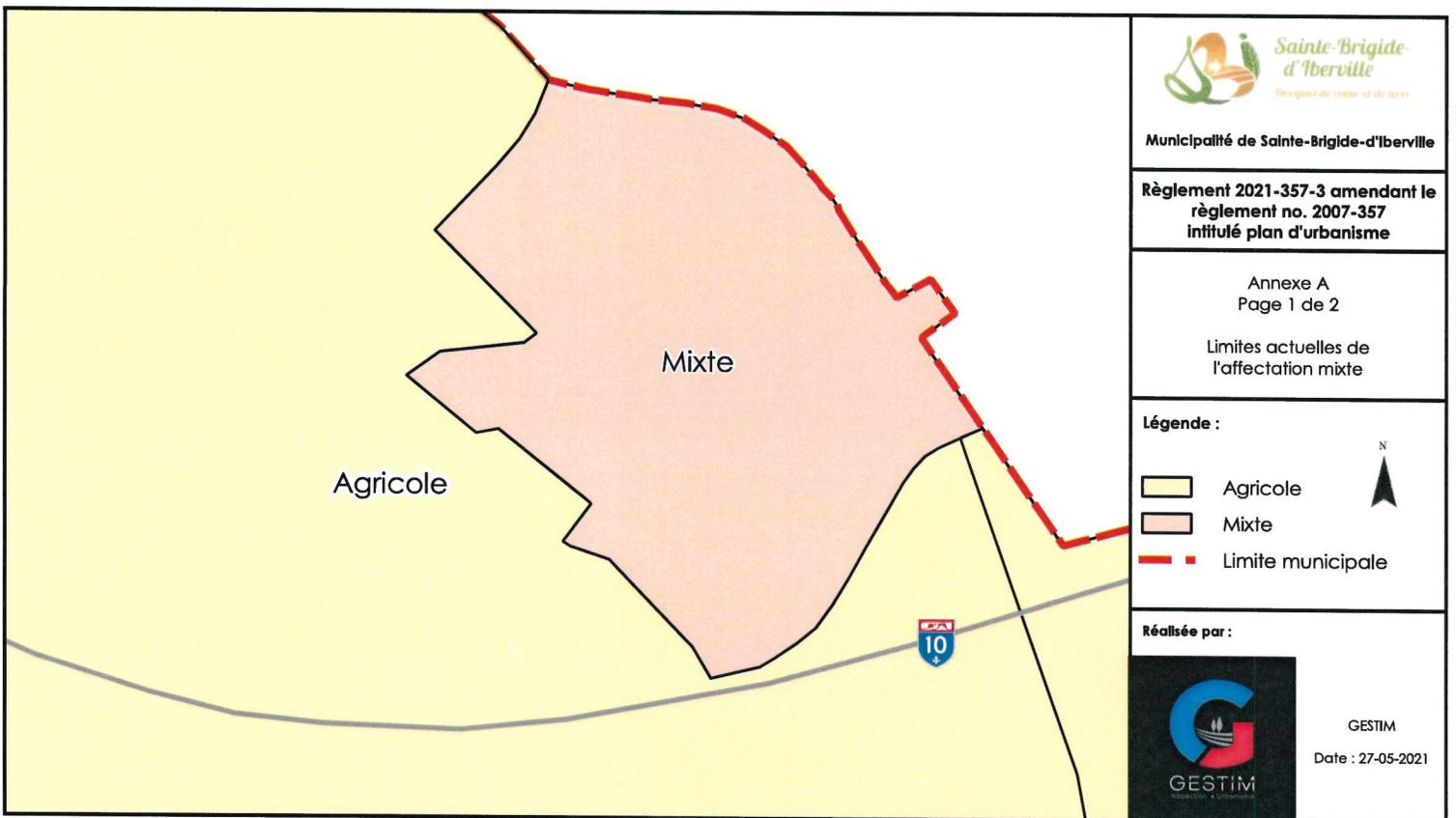
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

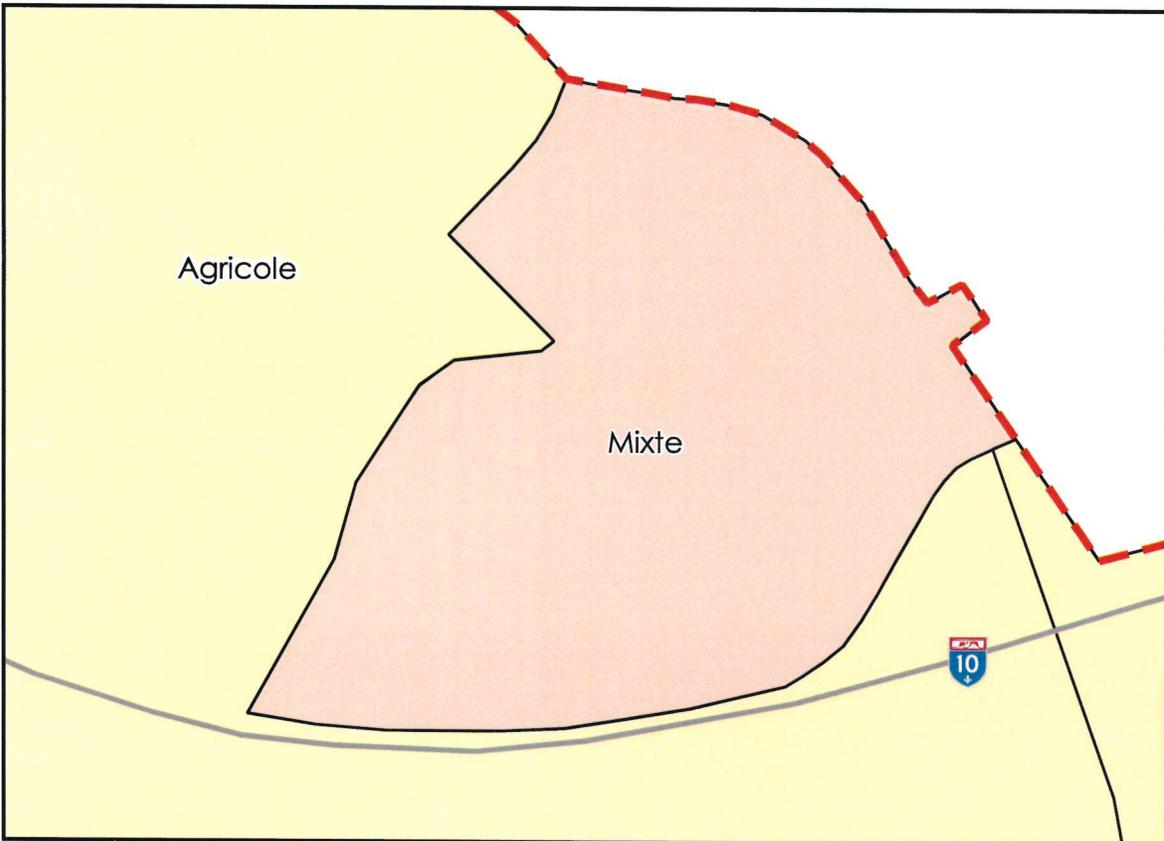
Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 7 juin 2021
Projet adopté le 7 juin 2021
Avis public de la tenue de la consultation publique écrite donné le 17 juin 2021
Consultation publique écrite tenue du 17 juin 2021 au 2 juillet 2021
Règlement adopté le 5 juillet 2021
Avis public concernant le recours possible à la Commission municipale du Québec donné le 7 juillet 2021
Certificat de conformité de la MRC émis le
Entrée en vigueur du règlement le
Avis public affiché le

Annexe A
Au règlement no 2021-357-3





Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Règlement 2021-357-3 amendant le règlement no. 2007-357 intitulé plan d'urbanisme

Annexe A
Page 2 de 2

Limites de l'affectation mixte modifiées

Légende :

-  Agricole
-  Mixte
-  Limite municipale



Réalisée par :



GESTIM
Date : 27-05-2021